Annexe 7

Exemple de calcul pour un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste (sauf pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs au CA)

5 sièges sont à pourvoir
Suffrages exprimés : 200
4 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :
Liste A : 86 voix
Liste B : 56 voix
Liste C : 38 voix
Liste D : 20 voix
► Quotient électoral : 200/5 = 40
► Attribution des sièges au quotient
Liste A : 86 /40 = 2,15 → 2 sièges
Liste B : 56 /40 = 1,40 → 1 siège
Liste C : 38 /40 = 0,95 → 0 siège
Liste D : 20 /40 = 0,5 → 0 siège
3 sièges sont attribués au quotient. Il reste donc 2 sièges à pourvoir.
► Attribution des sièges restants au plus fort reste
Liste A : 86 – (2 x 40) = 6
Liste B : 56 – 40 = 16
Liste C : 38 = 38 → 1 siège
Liste D : 20 = 20 → 1 siège
Les listes C et D, qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les sièges restants.
Au final,
Liste A : 2 sièges
Liste B : 1 siège
Liste C : 1 siège
Liste D : 1 siège

Exemple de répartition des sièges pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs au CA

8 sièges sont à pourvoir
Suffrages exprimés : 1791
8 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :
Liste A : 56 voix (soit 3,1 % des suffrages)
Liste B : 288 voix (soit 16,1 %)
Liste C : 571 voix (soit 31,9 %)
Liste D : 99 voix (soit 5,5 %)
Liste E : 103 voix (soit 5,8%)
Liste F : 131 voix (soit 7,3 %)
Liste G : 444 voix (soit 24,8 %)
Liste H : 99 voix (soit 5,5 %)
► Les listes A, D, E, F et H n'obtiennent pas respectivement 10 % des suffrages exprimés. Elles ne sont donc pas admises à la répartition des sièges.
► La liste C obtient la majorité des voix, il lui est attribué par conséquent 2 sièges au titre de la prime majoritaire.
6 sièges restent à pourvoir, à répartir entre les listes B, C et G qui totalisent 288 + 571 + 444 = 1303 voix.
► Quotient électoral : 1303/6 = 217.167
►Attribution des sièges au quotient
Liste B : 288 / 217.167 = 1.33 → 1 siège
Liste C : 571 / 217.167 = 2.63 → 2 sièges
Liste G : 444 / 217.167 = 2.04 → 2 sièges
5 sièges sont attribués au quotient. Il reste donc 1 siège à pourvoir.
►Attribution des sièges au plus fort reste
Liste B : 288 - (1 X 217.167) = 70.833
Liste C : 571 - (2 X 217.167) = 136.666
Liste G : 444 - (2 X 217.167) = 9.666
La liste C obtient le plus fort reste et se voit attribué le dernier siège.
Au final,
Liste B : 1 siège
Liste C : 5 sièges
Liste G : 2 sièges